



IMPORTANT

Changement de fournisseur - Fiches de Données de Sécurité

CECA SA est devenu ARKEMA France depuis le 1er Avril 2017.

De ce fait, l'ensemble des documents CECA est en cours de mise à jour au format ARKEMA.

Afin de vous garantir la meilleure traçabilité réglementaire possible, veuillez noter que Le paragraphe Fournisseur du chapitre « 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité » de la SDS « PATE LB / LUB A » ci-jointe est désormais erroné.

La dénomination Fournisseur est remplacée par celle ci-dessous :

Fournisseur	ARKEMA 420 rue d'Estienne d'Orves 92705 Colombes Cedex, FRANCE Téléphone: +33 (0)1 49 00 80 80 Téléfax: +33 (0)1 49 00 83 96 Adresse e-mail: ceca.fds@arkema.com http://www.arkema.com
-------------	---

Veuillez donc considérer la présente FDS applicable telle quelle, jusqu'à ce qu'une version mise à jour soit disponible.

Nous nous excusons pour la gêne occasionnée et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

ARKEMA France
420 rue d'Estienne d'Orves
92705 Colombes Cedex, France

Téléphone: +33 (0)1 49 00 80 80
Téléfax: +33 (0)1 49 00 83 96

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et son amendement (453/2010)

Produit: PATE LB / LUB A

Page: 1 / 7

Numéro de FDS: 230679-001 (Version 2.0)

Date 03.12.2014 (Annule et remplace : 29.10.2008)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Fiche de Données de Sécurité générique

1.1. Identification du produit

Identification du mélange: PATE LB / LUB A

Grades : PATE : LB, LUB A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrification.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	CECA Tensio-Actifs de Spécialités Adresse postale : 89 Boulevard National 92250 LA GARENNE-COLOMBES FRANCE Téléphone : +33 (0)1 49 00 38 00 Télécopie : +33 (0)1 49 00 38 01 http://www.cecachemicals.com ceca.fds@ceca.fr
Adresse e-mail	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 49 00 77 77
Numéro d'appel d'urgence européen : 112 (24/7)
ORFILA : 01 45 42 59 59 (24/7)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Sensibilisant cutané, 1, H317

Classification conformément aux Directives UE 1999/45/CE :

Xi; R43

Indications complémentaires:

Pour le texte complet des phrases R, H, EUH mentionnées dans cet article, voir article 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence:**Prévention:**

P280 : Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Élimination:

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers**Dangers physico-chimiques:**

Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges****Nature chimique du mélange¹:****Composants dangereux (conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et son amendement (453/2010)) :**

Nom Chimique ¹ & Numéro d'Enregistrement REACH ²	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification Directive 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	220-120-9	2634-33-5	< 1 %	Xn; R22 Xi; R38-R41 R43 N; R50	Acute Tox. 4 (Oral(e)); H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Facteur M Aigu = 1

¹: Voir chapitre 14 pour le nom approprié de l'expédition²: Voir le texte du règlement pour les exceptions ou restrictions applicables : La période de transition prévue par l'article 23 du Règlement REACH n'est pas terminée.

Pour le texte complet des phrases R, H, EUH mentionnées dans cet article, voir article 16.

4. PREMIERS SECOURS**4.1. & 4.2. Description des premiers soins nécessaires & Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés:****Conseils généraux:**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Inhalation:

Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. En cas de troubles persistants : Consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux:

Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Traitement:** Traiter de façon symptomatique.**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

Mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique., Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Formation possible d'oxydes de carbone et de composés organiques dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers:

Méthodes particulières d'intervention:

En cas d'incendie à proximité, éloigner les conteneurs exposés au feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Prévoir un système d'évacuation rapide des conteneurs.

Actions spéciales pour la protection des pompiers:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Assurer une ventilation adéquate. Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur. Éviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Méthodes de nettoyage:

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Récupération:

Récupérer le produit par aspiration. Balayer puis récupérer par tout autre moyen prévenant la formation de poussières.

Élimination:

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections: Aucun(e).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Mesures techniques/Précautions:

Prévoir des postes d'eau, des fontaines oculaires et des douches à proximité.

Précautions pour la manipulation sans danger:

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Mesures d'hygiène:

Voir rubrique 4.

Se laver les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Matériel d'emballage:

Recommandé: Emballages d'origine

7.3. **Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Aucun(e).

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle:

Valeurs limites d'exposition

huile minérale blanche (pétrole)

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
ACGIH (US)	02 2012	TWA	–	5	Fraction inhalable.

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
INRS (FR)	01 2008	VME	–	10	Limite Indicative
ACGIH (US)	02 2012	TWA	–	2	Vapeur et fraction inhalables.

Dose dérivée sans effet (DNEL): Pas de données disponibles.

Concentration prévisible sans effet (PNEC): Pas de données disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire: Éviter l'exposition aux poussières ou aux vapeurs., Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains: Gants imperméables

Gants de protection conformes à EN 374.

Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur., Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection de la peau et du corps: Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir chapitre 6

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique (20°C): solide

Forme: pâte

Couleur: Incolore à jaune.

Odeur: faible

Seuil olfactif: Pas de données disponibles.

pH: Non applicable

Point de goutte : env. 250 °C

Point/intervalle d'ébullition: Pas de données disponibles.

Point d'éclair: > 200 °C (ASTM D 93)

Taux d'évaporation: Pas de données disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz):

Inflammabilité: Non pertinent

Pression de vapeur: Pas de données disponibles.

Masse volumique de la vapeur: Pas de données disponibles.

Masse volumique: env. 0,89 g/cm³, à 20 °C

Hydrosolubilité: insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Pas de données disponibles.

Température d'auto-inflammabilité: Pas de données disponibles.

Température de décomposition: Pas de données disponibles.
Viscosité: Pas de données disponibles.
Propriétés explosives:
Explosibilité: Non explosif
Propriétés comburantes: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2. Autres données: Aucun(e).

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. & 10.2. Réactivité & Stabilité chimique:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses: Pas de données disponibles.

10.4. Conditions à éviter: Pas de données disponibles.

10.5. Matières incompatibles:

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Formation possible d'oxydes de carbone et de composés organiques dangereux.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toutes les données disponibles sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë:

Inhalation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peu ou pas nocif par inhalation
Ingestion: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peu ou pas nocif par ingestion
Dermale: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peu ou pas nocif par contact avec la peau

Effets locaux (Corrosion / Irritation / Lésions oculaires graves):

Contact avec la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non irritant pour la peau
Contact avec les yeux: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Inhalation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. non sensibilisant respiratoire
Contact avec la peau: De par sa composition, peut être considéré comme : Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets CMR :

Mutagénicité: L'ensemble des résultats ne conduit pas à considérer le produit comme génotoxique
Cancérogénicité: L'ensemble des informations disponibles ne permet pas de suspecter un potentiel cancérigène
Toxicité pour la reproduction:
Fertilité: L'ensemble des informations disponibles ne permet pas de suspecter un potentiel reprotoxique.
Développement foetal: L'ensemble des informations disponibles ne permet pas de suspecter un potentiel de toxicité pour le développement.

Produit: **PATE LB / LUB A** Page: 6 / 7
 Numéro de FDS: 230679-001 (Version 2.0) Date 03.12.2014 (Annule et remplace : 29.10.2008)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique :

Inhalation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Non pertinent

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Évaluation Ecotoxicologique: De par sa composition, peut être considéré comme : Ne présentant pas d'effet nocif connu pour l'environnement aquatique. Ne pas rejeter massivement dans le milieu naturel ou les eaux.

12.1. Toxicité : Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité :

Biodégradation (Dans l'eau): Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le danger potentiel de ce mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Bioaccumulation: Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le danger potentiel de ce mélange.

12.4. Mobilité dans le sol - Répartition entre les compartiments environnementaux:

Absorption / désorption: Eau: insoluble

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB : Aucun(e).

12.6. Autres effets néfastes:

Potentiel de réchauffement global (PRG): Non pertinent (compte tenu de sa structure)

Potentiel de destruction de l'ozone: Non pertinent (compte tenu de sa structure)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Traitement des déchets:

Élimination du produit: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

Élimination des emballages: Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Fiches de données de sécurité: conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et son amendement (453/2010)

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

REGLEMENTATION FRANCAISE:

Préparations dangereuses Arrêté du 9.11.2004 modifié par les arrêtés du 7.02.2007 et 7.12.2009.

Produit:	PATE LB / LUB A	Page: 7 / 7
Numéro de FDS: 230679-001 (Version 2.0)		Date 03.12.2014 (Annule et remplace : 29.10.2008)

Installations classées	Loi n° 76-663 du 19.7.76 et circulaire du 17-7-78
Déchets	Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels- Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Aucun(e).

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R, H, EUH mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Mise à jour:

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:		Type:
2	2. IDENTIFICATION DES DANGERS	modifications
3	3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS	modifications
4	4. PREMIERS SECOURS	modifications
5	5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	modifications
6	6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	modifications
7	7. MANIPULATION ET STOCKAGE	modifications
8	8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE	modifications
9	9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	modifications
10	10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	modifications
11	11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	modifications
12	12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	modifications
13	13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	modifications
15	15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	modifications

Thésaurus:

NOAEL : Dose sans effet toxique observable (NOAEL)

LOAEL : Dose/concentration la plus faible pour laquelle un effet indésirable est encore observé (LOAEL)

bw : Poids du corps

food : dans la nourriture

dw : Poids sec

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la norme internationale ISO 11014-1. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

